

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 3 novembre 2025 à 20h30

Commune déléguée de SAINT GERMAIN DE TALLEVENDE

32. Concours de Maisons Fleuries et Prix des Potagers 2025

Martine ROBBES donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Madame la Maire déléguée de la Commune déléguée de Saint Germain de Tallevende donne le résultat du concours des Maisons Fleuries et des Potagers pour l'année 2025

1 ^{ère} catégorie : Maisons ou Pavillons en agglomération	
1 ^{er} prix	Madame BIGOT Annick
Hors concours	Monsieur RAOULT Serge

Madame la Maire déléguée précise qu'il n'y a pas eu d'autres inscriptions dans cette catégorie et qu'il n'y a donc pas eu de 2^{ème} et 3^{ème} prix d'accordés.

2 ^{ème} catégorie : Maisons, Pavillons ou Corps de Ferme hors agglomération	
1 ^{er} prix	Monsieur DANGUY Guy
2 ^{ème} prix	Madame LEBAILLY Sylvie
3 ^{ème} prix	Monsieur ROBERT Jacky
Hors concours	Madame ABBOTT Anna

3 ^{ème} catégorie : Concours des potagers	
1 ^{er} prix	Monsieur LEMIERE Jacky
2 ^{ème} prix	Monsieur ABBOTT Peter
3 ^{ème} prix	Monsieur ROBERT Jacky
4 ^{ème} prix	Madame LENORMAND Annick
5 ^{ème} prix	Monsieur DANGUY Guy
6 ^{ème} prix	Madame RAOULT Josette
7 ^{ème} prix	Madame BIGOT Annick
Hors concours	Monsieur LEBAILLY Alain

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20251117-32-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/11/2025
Publication : 17/11/2025

Délibération n°2025/11/03/32 du 3 novembre 2025 à 20h30



Le présent acte peut faire l'objet
d'un recours pour excès de pouvoir
devant le Tribunal Administratif de CAEN
dans un délai de deux mois à compter
de sa notification ou de sa publication.

Madame la Maire déléguée propose de remettre un bon d'achat à utiliser au CAT Le Bellaie de Le Mesnil-Clinchamps d'une valeur de :

- 50 € pour les 1^{er} prix des 3 catégories,
- 40 € pour les 2^{ème} prix des catégories 2 et 3,
- 30 € pour les 3^{ème} prix des catégories 2 et 3.

Un bouquet de fleurs d'une valeur de 15 € TTC sera offert à chaque vainqueur.

Vu l'article L2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) par lequel le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune,

Considérant l'avis favorable du Conseil Communal de Saint Germain de Tallevende La Lande Vaumont du 7 octobre 2025,

Considérant l'avis favorable du Bureau Municipal du 21 octobre 2025,

Il est demandé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- De Donner son accord sur ces différents prix
- De donner tous pouvoirs à Madame la Maire pour mettre en œuvre la présente délibération.

VOTE : Unanimité		Dont pouvoirs
Votants	43	12
Vote Pour	43	12
Vote Contre	0	0
Abstention	0	0

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Secrétaire de Séance

La Maire de VIRE NORMANDIE,

Samuel BINET

Nicole DESMOTTES

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20251117-32-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/11/2025
Publication : 17/11/2025

Le présent acte peut faire l'objet
d'un recours pour excès de pouvoir
devant le Tribunal Administratif de CAEN
dans un délai de deux mois à compter
de sa notification ou de sa publication.

Délibération n°2025/11/03/32 du 3 novembre 2025 à 20h30

REPUBLICQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de membres présents : 31

Quorum (24) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : 13

Nombre de membres excusés ayant
donné pouvoir : 12

Nombre de membres absents : 03

Le 03 Novembre 2025 à 20 heures 30, le Conseil Municipal de Vire Normandie s'est réuni Salle des Mariages à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Nicole DESMOTTES, Maire de Vire Normandie.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers municipaux le 31 octobre 2025.

La convocation et l'ordre du jour ont été publiés sur le site internet de Vire Normandie le 31 octobre 2025.

Samuel BINET a été nommé secrétaire de séance.

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
DESMOTTES Nicole	☒			
ALLEGRE Gilles		☒		Françoise LAURENT
BALLÉ Marie-Noëlle	☒			
BAZIN Lucien	☒			
BEDEL Sandra		☒		Marie-Ange CORDIER
BINET Samuel	☒			
BLANC Meiggie		☒		Samuel BINET
CHÉNEL Fernand	☒			
COIGNARD Cindy		☒		Philippe MALLÉON
CORDIER Marie-Ange	☒			
COUASNON Serge	☒			
COURTEILLE Jacques	☒			
DROULLON Joël		☒		Pierre Henri GALLIER
DUBOURGUAIS Roselyne	☒			
DUMONT Eric		☒		Françoise FOUBERT
DUVAUX Maryse		☒		Régine RENAULT
FAUDET Olivier	☒			
FOUBERT Françoise	☒			
GALLIER Pierre-Henri	☒			
GOETHALS Corentin	☒			
GOSSMANN Patrick		☒		Martine ROBBES
HAMEL Serge	☒			
LABROUSSE Sabrina	☒			
LAURENT Françoise	☒			
LE DREAU Nathalie	☒			

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
014-200060176-20251117-32-DE

Accusé certifié électronique
Réception par le préfet : 17/11/2025
Publication : 17/11/2025

Délibération n°2025/11/03/32 du 3 novembre 2025 à 20h30

Le présent acte peut faire l'objet
d'un recours pour excès de pouvoir
devant le Tribunal Administratif de CAEN
dans un délai de deux mois à compter
de sa notification ou de sa publication.

LEFEBVRE Yoann			☒	
LEFOUR Tony			☒	
LELARGE Michel	☒			
LEMARCHAND Marie-Claire	☒			
LETELLIER Nadine	☒			
MADELAINE Catherine	☒			
MALLÉON Philippe	☒			
MALOISEL Gilles	☒			
MARTIN Pascal	☒			
MASSÉ Aurélie		☒		Régis PICOT
MOREL Marie-Odile		☒		Lucien BAZIN
OLLIVIER Valérie	☒			
PICOT Régis	☒			
PIGAULT Jane		☒		Roselyne DUBOURGUAIS
RENAULT Dimitri	☒			
RENAULT Régine		☒		Maryse DUVAUX
ROBBES Martine	☒			
ROBLIN Sylvie	☒			
ROSSI Annie	☒			
TOULUCH Jean-Claude		☒		
VELANY Guy	☒			
VIGIER Maud			☒	

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20251117-32-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/11/2025

Publication : 17/11/2025

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Délibération n°2025/11/03/32 du 3 novembre 2025 à 20h30